

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la réunion du mardi 15 octobre 2019 à 18 h 00

Salle de réunion Paul Verlaine de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Mission Développement durable et solidaire

1. Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable – année 2018
2. Convention de partenariat avec AMORCE et l'ALEC du pays messin pour lutter contre la précarité énergétique
3. Espace test SESAME
4. Points divers

Etaient présents, sous la présidence de : Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Guy CAMBIANICA, Adjoint au Maire, Membre titulaire
- Madame Marie Anne ISLER BEGUIN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Madame Martine NICOLAS, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Bérangère THOMAS, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Marylin MOLINET, Conseillère Déléguée, Membre suppléant

- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire

Etaient excusés :

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Doan TRAN, Conseillère Déléguée, Membre titulaire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Adjoint au Directeur du Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

- Monsieur Pascal MALLAVERGNE, Ingénieur au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels
- Monsieur Lionel BEAUDOUIN, Technicien en charge du patrimoine arboré au Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

M. DARBOIS ouvre la séance à 18 h 15 en excusant les membres ne pouvant pas être présents.

Point 1 - Rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable – année 2018

Le rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable répond aux exigences de la loi Grenelle 2 et à son décret d'application du 17 juin 2011 demandant aux collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement annuel d'un tel rapport. Les principaux résultats obtenus par la mise en œuvre de son plan d'actions en faveur du développement durable et solidaire sont déclinés dans le présent rapport.

Suite à l'adoption de l'Agenda 21 3^{ème} génération par délibération du 31 mai 2018, sa rédaction s'appuie sur cinq orientations stratégiques à savoir :

- contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains,
- atténuer le changement climatique et adapter le territoire,
- renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations,
- développer des modes de production et de consommation responsables, préserver la biodiversité,
- protéger les milieux et les ressources.

Ce rapport trace également quelques perspectives pour les années à venir, et tient compte des dix-sept objectifs de développement durable fixés par les Etats membres des Nations Unies dans l'Agenda 2030.

Avis favorable de la commission.

Point 2 - Convention de partenariat avec AMORCE et l'ALEC du pays messin pour lutter contre la précarité énergétique

La Ville de Metz est adhérente d'AMORCE qui est une association qui rassemble plus de 900 adhérents au niveau national. AMORCE est force de proposition dans la transition énergétique, l'économie circulaire et la gestion durable de l'eau.

AMORCE a répondu à l'appel à programme national sur les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) lancé par le Ministère de la Transition énergétique et solidaire en proposant le programme "Stratégies territoriales de résorption de la précarité énergétique – Pacte – 15%". Ce programme a pour objectif de diminuer la précarité énergétique chez les ménages aux ressources modestes par une approche expérimentale qui va au-devant des ménages vivant dans des passoires thermiques (et des propriétaires de ces logements le cas échéant) pour les inciter à réaliser des travaux d'économie d'énergie. Cette démarche proactive vise une massification des travaux de rénovation énergétique et une baisse significative des consommations énergétiques.

Ce programme repose sur trois piliers :

1. Renforcer le repérage des ménages en précarité énergétique grâce au croisement des données sociotechniques (revenu, consommation d'énergie et facture annuelle, surface du logement...) afin de constituer une base de données des foyers précaires vivant dans des passoires énergétiques,
2. Systématiser les visites à domicile pour évaluer les opérations de rénovation énergétique à mener, identifier des situations similaires (géographiquement ou techniquement),
3. Organiser des groupements de commande pour la réalisation de travaux standardisés définis au préalable auprès de groupements d'entreprise - proposition de travaux à moindre coût et/ou inscrits dans une démarche clef en main.

Huit territoires en France métropolitaine ont été retenus pour mettre en œuvre ce programme, dont Metz, au regard de son action menée en faveur de la transition énergétique et de ses objectifs de lutte contre la précarité énergétique inscrits dans son programme d'actions "Ambition Climat 2030", mais également du fait de la présence de l'ALEC du Pays Messin qui lui permet d'être opérationnel très rapidement pour ce programme expérimental qui s'achèvera fin 2021.

Au regard des enjeux communs de lutte contre la précarité énergétique et de l'objectif de massifier les travaux de rénovation chez les ménages en précarité énergétique, AMORCE, l'ALEC du Pays Messin et la Ville de Metz ont décidé de s'engager dans un partenariat pluriannuel pour baisser significativement la précarité énergétique à Metz de près de 3% sur les 2 prochaines années. Ainsi, l'objectif du programme consiste à accompagner 200 ménages dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique d'ici fin 2021.

Pour atteindre cet objectif, le programme "Pacte – 15%" va apporter un financement pour permettre l'animation de ce programme sur Metz qui sera assurée par l'ALEC du Pays Messin. 80% des dépenses seront ainsi prises en charge dans le cadre de ce programme et 20% seront à la charge de la Ville de Metz ce qui représente pour sa part un engagement financier de 62 500 € d'ici fin 2021.

Avis favorable de la commission.

Point 3 - Espace test SESAME

L'étude SESAME (Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence) initiée par la Ville de Metz et menée par le CEREMA avec Metz Métropole identifie les services écosystémiques rendus par 85 arbres et arbustes et notamment en termes de qualité de l'air, de support de biodiversité, de régulation du climat local, de cadre de vie et d'adaptation au changement climatique. Cette étude tient compte également des risques allergiques et des contraintes physiques liées à l'implantation des arbres en milieu urbain (houppier, système racinaire...).

L'objectif de l'étude consiste à établir un outil opérationnel pour aider les aménageurs à choisir les essences à planter dans leurs projets d'aménagement, en fonction des enjeux locaux et des services écosystémiques attendus. A terme, cet outil devrait être adapté à d'autres régions climatiques et intégrer environ 300 espèces.

Afin d'évaluer l'impact de certaines espèces végétales sur la qualité de l'air et sur la biodiversité, la Ville de Metz souhaite consacrer un espace test, estampillé "Espace Test SESAME" le long d'un axe routier très fréquenté, à savoir l'intersection entre le Boulevard de Guyenne et le Boulevard Solidarité.

ATMO Grand Est, association agréée par l'Etat, souhaite être partenaire de cette expérimentation et propose des mesures de polluants émis en grande partie par la circulation automobile : les oxydes d'azote (NOx) et les particules fines (PM10). Des points de mesure de la qualité de l'air seront installés par ATMO Grand Est et feront l'objet d'un suivi par des campagnes de mesures des polluants tous les 2 ans. Un état initial sera réalisé au printemps 2020. Un état initial de la présence de biodiversité sera également réalisé en 2020 sur l'espace qui fera l'objet de plantations d'arbres et arbustes dont les essences seront sélectionnées grâce à l'outil SESAME.

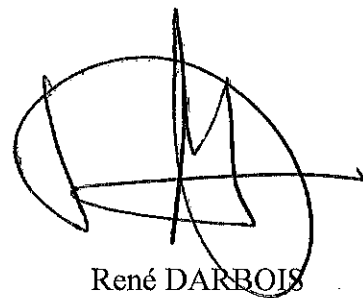
Afin de permettre la réalisation de cet espace test, un budget de 70 000 € TTC sera nécessaire. Il comprend la plantation d'arbres et arbustes, l'installation de systèmes de mesure des polluants de l'air et leur raccordement au réseau électrique ainsi que la réalisation des mesures et analyses de polluants sur 2020, 2021 et 2022 et une étude de biodiversité.

Une aide financière pour la réalisation de ce projet est envisageable dans le cadre de l'appel à projet "Appel d'air", lancé par ATMO Grand Est. Un taux de financement de 50% de l'ensemble des dépenses est attendu.

Avis favorable de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DARBOIS lève la séance à 19 h 15.

Le Président de la Commission :



René DARBOIS